

## OBJECTIFS

- Déterminer les actions à mener lors de la réception des déclarations de sinistres dégâts des eaux et incendie à compter du 01/06/2018
- Déterminer l'assureur gestionnaire
- Déterminer les modalités de recherche de fuite

## NIVEAU & PUBLIC

### NIVEAU 1

Gestionnaires et responsables de copropriétés et Gestion locative

Prérequis : Gestion des sinistres

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

## INTERVENANT(S)

Jean-Paul BOUDIGNON

*Expert des Assurances de l'Immobilier.*

*12 ans Directeur Grands comptes, membre du Comité de Direction Opérationnel chez Galian*

Juliette CHIFFRAY

*OFACAR SOLUTIONS*

*Consultante formatrice spécialisée en Assurances*

## TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

## PROGRAMME

### I - PRÉAMBULE

- Bilan de la convention CIDRE
- Objectifs de la convention IRSI

### II - DÉFINITIONS

- Evénements assurés
- Les locaux
- Les dommages
- Les installations
- La recherche de fuite

### III - CHAMP D'APPLICATION

- Le réputé garantie – si la convention le garantit votre contrat aussi !
- Conditions d'application – un nouveau raisonnement
- L'assureur gestionnaire : Qui est-il ? Que fait-il ?

### IV - LES TRANCHES

- Comment calculer l'assiette
- Les expertises selon les tranches
- Les prises en charge – Qui paye quoi ?
- Les recours – les comprendre pour appréhender les statistiques sinistres

### V - LES CAS PARTICULIERS

- Tiers à l'immeuble
- La recherche de fuite
- Les dommages immatériels consécutifs
- Aggravation